

Formulaire Licence FFN - Majeurs

2025 2026

Type: Nouvelle lice	ence 🔲 Renouvellemen déjà un IUF (Identifiant Uniqu	THE THE STREET STREET,	du club :
	INFORMATIONS PE	ERSONNELLES DU LIC	ENCIE
Nomi		Dránam :	
Nationalité :	Sexe (I	H/F): Date of	de naissance : _
Adresse :	***************************************		
Code postal :	Ville :		
E-mail personnel :(obligatoire)		@	Tél (01) : Tél (02) :
Je suis athlète handisport			
des données vous concernant conserv vous adresser au service « Licences »	ées par informatique. Si vous souhaite de la Fédération Française de Nata Iformation dela FFN, Ligue, Comité et	ez exercer ce droit et obtenir la d ation, 104 rue Martre , CS 7005	sposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour communication des informations vous concernant, veuillez 2 - 92583 CLICHY CEDEX connelles de la FFN et de ses partenaires \(\sum \text{OUI} \subseteq \text{NON} \)
	établissement d'activités physiques e	t sportives ou de bénévole susc	itre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur eptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case
NATATION POUR TOUS	COMPETITION		ENCADREMENT
Natation	Natation (1)	d'activités physiques et sportive des articles L.212-1 et L.322-1 A ce titre, les éléments constitut l'Etat afin qu'un contrôle automa code du sport soit effectué.	ifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de titisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du trôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique Entraineur Officiel Président Secrétaire Général Trésorier Autre Dirigeant Bénévole
Lorsqu'une réponse au QS - Majeurs e NB: La pratique de la Natation en Eau Glacée, peut p - à la présentation d'un certificat médical datant de m	orésenter des risques pour la santé du licencié. La c oins de trois mois attestant d'un examen médical s pelectrocardiogramme (ECG) datant de moins de six	n contre-indication à la pratique lélivrance d'une licence est subordonnée : pécifique à la discipline par un cardiologue d	du sport de moins de six mois est exigé.
Le soussigné déclare avoir :			
l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle acc	ttant de souscrire personnellement de	es garanties complémentaires à	l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de
	la garantie « Individuelle Accident » e 5 € ttc). Dans ce cas, envoyer une cop		donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût FFN. (juridique@ffnatation.fr)
Garantie complémentaire OUI, je souhaite souscrire une o en joignant un chèque à l'ordre d		emplir le formulaire de souscript	ion disponible ci-après et le renvoyer à l'assureur
NON, je ne désire pas souscrire	d'option complémentaire.		
	S	IGNATURE	
Fait à			
Le			

1 er exemplaire au club
2 eme exemplaire au licencié (le représentant légal pour les majeurs protégés)





Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents de la FFN

saison sportive 2025/2026

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels1

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti;
- · les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, l. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1. Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
- 2. Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 Fédération française de natation 104 rue Martre 92110 Clichy



Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **18,24 €** pour la **période 2025/2026**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.

Garantie indemnisation des dommages corporels			
Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I.A. Sport+	
 Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation 	1	1 500 € dans la limite d'un mois	
 Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux 	1400€	3000€	
- dont frais de lunetterie	80 €	300 €	
dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation	
Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	1	10 €/jour dans la limite de 365 jours	
 Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 		30 €/jour dans la limite de 6 000 €	
 Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : 			
- jusqu'à 9%	6100 € x taux	30 000 € x taux	
- de 10 à 19%		60 000 € x taux	
- de 20 à 34%	13 000 € x taux	90 000 € x taux	
- de 35 à 49 %	16 000 € x taux	120 000 € x taux	
- de 50 à 100%: - sans tierce personne	23 000 € x taux	150 000 € x taux	
- avec tierce personne	46 000 € x taux	300 000 € x taux	
Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :			
- capital de base	3100€	30 000 €	
- augmenté de : - pour le conjoint survivant	3900€	30 000 €	
- par enfant à charge		15000€	
Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7700 € par victime	

Renonciation à l'assurance indemnisation des dommages corporels de base

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.

4

4730 780 H Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort

Je soussigné(e) (nom, prénom)	Date de naissance	
Adresse		
	9.39.7.1	

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de 18,24 € pour la saison 2025/2026, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnée, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinsitres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par IMAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de le remainement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données aprise décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif. It. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnelles et pour les durées de rescriptions éventuellement applicables.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle unission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions préveues aux articles £113-8 et L113-9 du Code de sa seurances.

rail a	се
Signature	

(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)



Formulaire spécifique de contrôle «d'honorabilité»

2025 2026

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport et/ou aux fonctions d'arbitre au sens de l'article L.223-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme éducateur ou exploitant ou arbitre. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

J'ai compris l'objet de ce contrôle

Prénom de naissance :
Prénom d'usage :
Commune de naissance :
Arrondissement
(si besoin)
Commune de naissance :
Commune de naissance .
Prénom de la mère* :
Prénom du père* :
tiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise oire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un
oire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un
SIGNATURE
LICENCIE









ffnatation.fr







Qestionnaire de Santé - FFN Majeurs

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *				
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS				
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		19 cm = 40 12 mm		
A CE JOUR				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?				
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?				
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				
* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié				

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

> 104 rue Martre - CS 70052- 92583 CLICHY Cedex Tél. 01 41 83 87 70 - Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr

> > SUIVEZ NOUS SUR F X O You Tube ffnatation.fr





















QS- FFN Majeurs (la suite)

Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication	
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS Sports – Majeurs Si une réponse « OUI » à une question du QS Sports - Majeurs	>>> NON	
Compétitions en eau Froide / glacée	Fournir un certificat médical de + ECG de moins de 6 mois	e moins de 3 mois	

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

'à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)
Je soussigné(e) :
Nom du Club :
Demeurant :
[Adresse complète]
Atteste sur l'honneur :
 Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs. dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à[Ville] le

Signature du licencié (ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)



La Licence

2025 2026

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1,2 et 3, voire page 4 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes les licences s'y trouvant avant le 25 août vous seront facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale	TOTAL
Compétition	11 ans et moins	30	14	44
Competition	12 ans et plus	42	18	60
Compétition	11 ans et moins	24	12	36
« Estivale »	12 ans et plus	26	14	40
Natation Pour Tous	16 ans et plus	15,8	4,2	20
Natation Four Tous	15 ans et moins	22,5	9,5	32
E	Encadrement		4,2	20
Eau Libre Promotionnelle		11	4 (club)	15
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		12,8	2,2	15
e-Licence		13	2 (club)	15
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		2	1	3
Titre de Participation – Découverte		1,5	0,5	2

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"













PARTENAIRE PRINCIPAL







⁽b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple: FSASPTT)